



## DECISION DE LA PRESIDENTE

EN VERTU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 13 OCTOBRE 2020

### AFFICHAGE

Numéro	Objet	Décision
2021-DEC-72	<b>Accord de partenariat en faveur de la transition énergétique normande - Région Normandie / Territoire d'Energie Normandie</b>	<p>Art. 1 : Accepter les termes de l'accord de partenariat 2022-2026 en faveur de la transition énergétique normande, entre la Région Normandie et le Territoire d'Energie Normandie (TEN),</p> <p>Art. 2 : Mettre en œuvre cette décision et signer ledit accord ainsi que l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,</p> <p>Art. 3 : Insérer la présente décision au registre des délibérations et en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.</p>
2021-DEC-73	<b>Virement de crédits n° 4 – Budget principal</b>	<p>Art. 1 : Procéder au virement de crédits de 100 000€ du chapitre 020 à l'article 4581621 du budget principal,</p> <p>Art. 2 : Procéder au virement de crédits de 60 000€ du chapitre 020 à l'article 4581819 du budget principal,</p> <p>Art. 3 : Procéder au virement de crédits de 90 000€ du chapitre 020 à l'article 4581820 du budget principal,</p> <p>Art. 4 : Mettre en œuvre cette décision et signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,</p> <p>Art. 5 : Insérer la présente décision au registre des délibérations et en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.</p>

Ces décisions sont consultables, sur demande auprès du service des Assemblées, pendant les horaires d'ouverture du Syndicat.

La Présidente du SDEC ÉNERGIE,



Catherine GOURNEY-LECONTE